

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 7 décembre 2015

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
12	14
Date de la convocation : 30 novembre 2015	
Date d'affichage :	

L'an deux mil quinze, le sept décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance extraordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RIOCREUX Stéphanie, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line. MM. BOISDRON Claude, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Excusés : M. BRODSKY Pierre-Alexandre (pouvoir à M. BOISDRON Claude) – M. COLMAN Sébastien (pouvoir à M. HALLIEN Cyrille)

Secrétaire de séance : Sébastien TOQUARD

Approbation du compte rendu des 12 octobre et 10 novembre 2015

Après quelques modifications les deux comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité

01 : Délibération 2015-54: RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

La convention de gestion de la cantine scolaire arrive à terme le 31 décembre. Une réunion a été organisée entre les représentants de l'association et la mairie. L'association doit supporter de nouvelles obligations : complémentaire santé des agents (25€/mois), hausse des tarifs d'assurance, fermeture de la coopérative de Restigné. Un nouveau point financier sera fait en janvier pour étudier la nécessité ou non d'un avenant à la convention.

Les responsables de l'association ont fait remonter leurs besoins de matériel à prévoir pour le budget 2016, à savoir 3 armoires en inox (2 financées par la mairie et 1 par l'association).

Une nouvelle convention doit être passée pour l'année 2016.

Vu le Code des marchés publics en vigueur, notamment à l'article 28, paragraphe II : « le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les situations décrites au II de l'article 35 ou lorsque ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet du marché, de son montant ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré »,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Considérant que la précédente convention de gestion de la cantine scolaire passée avec l'association de cantine scolaire arrive à échéance le 31 décembre 2015,

Considérant que le projet de l'association de cantine scolaire est conforme à l'intérêt public et local dont la commune est en charge,

Madame le Maire précise que la municipalité versera mensuellement à l'association les fonds correspondants aux termes de la convention signée pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

02 : Délibération 2015-55: AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE EN INDRE-ET-LOIRE

Vote Pour : 14 Vote Contre : .. Abstention : ..

Madame le Maire rappelle que la loi NOTRe a été promulguée le 07 août 2015 et que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire a été présenté par le Préfet d'Indre-et-Loire à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015 et reçu dans les mairies le 13 octobre 2015.

Madame le Maire rappelle qu'avec 12 186 habitants, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil (CCPB) se trouve en dessous des nouveaux seuils de population prévus par la loi NOTRe, fixés à 15 000 habitants.

Madame le Maire rappelle également que la CCPB ne rentre pas dans les critères dérogatoires.

Madame le Maire rappelle qu'il appartient aux Conseils municipaux de se prononcer sur ledit schéma dans les deux mois suivant sa réception, sinon celui-ci est réputé favorable.

La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil se voit donc dans l'obligation de fusionner avec une autre communauté de commune.

Madame le Maire rappelle que les viticulteurs, via le syndicat des vins, ont souhaité donner un avis et se sont prononcés favorablement pour le schéma présenté par le Préfet et donc la fusion avec la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest (TNO).

Madame le Maire informe la Conseil qu'un courrier des anciens maires, présidents de communauté de communes et conseillers départementaux du territoire a été envoyé au Préfet et aux maires en exercice. Ces treize anciens élus se disent préoccupés par la remise en cause de l'unité du territoire. Ils ont souhaité faire part de leur avis en faveur de la fusion avec TNO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire concernant la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil avec la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Comité enfance-jeunesse CCPB : Une réunion a été organisée la semaine dernière. Un point a été fait sur les inscriptions au centre de loisirs pour Noël : Bourgueil et Chouzé-sur-Loire seront ouverts. Le règlement intérieur sera voté au prochain Conseil communautaire. Une nouvelle junior association sera créée ayant pour principal objectif le financement de projets.

Un avenant à la Délégation de Service Public petite enfance sera prochainement voté pour augmenter un temps de travail sur la crèche.

REAPP : Une soirée jeux est organisée le 17 décembre à GIZEUX. La quinzaine de la parentalité sera organisée en mars 2016.

Les Vernalis se dérouleront du 5 mars au 21 mai 2016. Les organisateurs sont à la recherche de films anciens sur les fêtes et animations locales qui seront projetés à cette occasion. Plusieurs idées ont été proposées afin d'associer les enfants des communes au projet : l'organisation d'une course de brouettes (comme cela se faisait dans le temps à Benais), customisation de vélos...

Un travail est entamé sur la rédaction d'une convention pour mise à disposition des mini-bus aux associations. L'objectif est de mutualiser les outils et de permettre plus de transversalité. Cela sera rediscuté en conseil communautaire quant à l'organisation.

Projet de réaménagement de l'ancien terrain de tennis : l'idée est d'aménager un city-stade réservé aux jeunes et aux familles. La commune de Saint Nicolas de Bourgueil souhaite également se lancer dans ce type de projet. La CCPB exerçant la compétence enfance/jeunesse, ce dossier sera traité en Conseil communautaire.

Comité tourisme CCPB : Création d'un calendrier des animations des 9 communes du territoire de 2016 ayant pour objectifs d'éviter le chevauchement d'animations dans les communes voisines.

Travail autour de la signalisation : intégration des gîtes et chambres d'hôtes.

Comité développement économique CCPB : Le comité a travaillé sur une proposition de prix au mètre carré des terrains à viabiliser sur le parc d'activités de Benais, car une demande en ce sens a été reçue.

Comité eau et assainissement CCPB : Une étude a été engagée sur le choix d'une gestion en régie ou en affermage car les contrats d'affermage arrivaient à échéance au 31 décembre 2015. Pour la partie affermage, cinq candidats ont présenté des offres préalable et deux ont présenté des offres définitives (Véolia et Saur). Ces deux offres ont été étudiées avec le cabinet. Elles ont été négociées. Les offres finalisées et les études de régie ont été comparées. Les estimations présentent un coût supérieur pour la régie. La délégation de service public a donc été retenue.

Sur l'eau potable, l'offre de VEOLIA a été retenue. Sur l'assainissement, c'est celle de la SAUR qui a été retenue.

Il est précisé que les usagers ne recevront qu'une seule facture.

Commission liste électorale: Madame le Maire remercie M. SOUCHU d'avoir présidé cette réunion.

Commission voirie / réseaux : Une rencontre avec ERDF a été organisée au niveau de la CCPB. Il est à noter une amélioration de la qualité de service.

Les panneaux temporaires installés rue du château vont être enlevés et rendus au STA. Les riverains seront informés lorsque les travaux commenceront.

Commission affaires scolaires :

Réunion cantine scolaire : les travaux d'accessibilité ont été présentés.

Réunion éco-école du 3 décembre : Les enseignantes ont présenté les élèves élus délégués. Le thème de l'année porte sur l'alimentation. Un questionnaire a été soumis aux élèves afin d'identifier les

pratiques de chacun et les pratiques collectives (cantine). Une animation avec le SMIPE a déjà été organisée. Deux animations sont prévues avec le PNR : « de la fourche à la fourchette » et « Bien dans son assiette ». En projet, la préparation d'un spectacle avec le PNR : cependant, l'organisation reste à préciser car cela nécessite la mise à disposition d'une salle pendant 10 jours en mai (la question sera posée avec la CCPB pour résoudre ce problème).

Commission fêtes et cérémonies :

Saint Vincent : une réunion le 21/12 à 20h30. Les sponsors répondent et un article va paraître prochainement dans la Nouvelle République.

Comice agricole du 28 août : L'acquisition d'une sono mobile est à l'étude pour le défilé (cette dernière serait très utile également pour d'autres animations). Idée d'organiser d'un flash-mob avec toutes les associations communales.

Toutes les communes sont d'accord pour limiter le budget. Les municipalités seront mises à contribution pour tenir une partie des buvettes en coopération avec les comités des fêtes.

Conférence LPO sur la biodiversité communale : Peu de participants, mais les retours ont été très positifs. Le bilan fait état d'une richesse faunistique et floristique très importante sur la commune avec par exemple 101 espèces d'oiseaux (moyenne à 50, 60), une dizaine d'espèces de chauve-souris. Un rapport écrit détaillé sera transmis à la mairie et sera mis à disposition des habitants en 2016. Benais est un village à grand capital de biodiversité composé de nombreux biotopes différents (vallée, forêt, plaine...).

CCAS : Françoise DEZE adresse ses remerciements au Conseil municipal pour le temps consacré à la distribution des colis et préparation du repas des anciens du 30 novembre et elle remercie également les enfants qui ont participé à la distribution des colis dans le village et dans les maisons de retraite.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ALMERAS, superviseur du recensement, est venue en mairie remettre les documents et lancer l'installation du logiciel OMER. Trois personnes ont été rencontrées pour les postes d'agents recenseurs.

Coupures de courant annoncées le vendredi 18 décembre entre 14 heures et 16 heures.

Une nouvelle campagne de distribution de comprimé d'iode sera organisée début 2016. La commune est invitée à une réunion d'information sur le dispositif le lundi 14 décembre. Messieurs NION et PLANTIER s'y rendront.

Un coffre-fort et une voiture ont été retrouvés brûlés dans la forêt. Le coffre-fort était celui de la gare de Port Boulet.

L'article 79 de la loi NOTRe rend possible, pour les communes de moins de 1500 habitants, la dissolution des CCAS et l'intégration de leurs missions dans le budget communal. La question sera évoquée prochainement en réunion de CCAS.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 11 janvier à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
		Excusé	Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
				
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
				